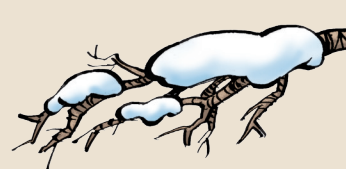


# le JOURNAL du LOMBRIC



Modernisation de l'UVE p.3

Dossier : quels déchets dans nos poubelles ? p.4 et 5

Trucs & astuces : le tri pendant les fêtes p.7

## Jetons moins, trions plus !

décembre 2018 -

janvier - février 2019

74

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marais - 67 communes - 300 000 habitants

## L'ÉDITO



L'année 2018 a été marquée de beaux succès pour le SMITOM-LOMBRIC.

Vous étiez plus de 3 100 visiteurs à la Journée Portes Ouvertes du mois de juin : cela montre votre implication en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Grâce à sa bonne gestion, le SMITOM-LOMBRIC a voté une nouvelle baisse des cotisations 2019 pour le traitement des déchets ménagers et ce pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

2019 sera également riche en nouveautés : travaux de modernisation de notre usine, nouveau parcours de visites... Nous avons hâte de vous en dire plus !

Les élus et moi-même tenions à vous remercier pour votre soutien et vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année !

**Franck Vernin**  
Président du  
SMITOM-LOMBRIC

## BIENVENUE À LA GALERIE DU LOMBRIC

OUVERTURE  
COURANT  
2019



Le SMITOM-LOMBRIC est fier de vous annoncer l'ouverture prochaine de son parcours de visites pédagogiques la « Galerie du Lombric » au cœur du tri et de la valorisation des déchets sur les sites de Vaux-le-Pénil et de Réau.



Conçue en partenariat avec l'éducation nationale, dans une approche innovante, interactive, ludique et pédagogique, **la Galerie du Lombric propose des outils multimédias et de manipulation.**

La Galerie du Lombric vous offre une visite des installations de traitement des déchets, modernes et respectueuses de l'environnement,

du **site de Vaux-le-Pénil** - centre de tri, unité de valorisation énergétique et de celui de **Réau** - plateforme de compostage des déchets verts, quai de transfert, déchèterie.

**La visite est gratuite et ouverte à tous publics** (familles, scolaires, associations, entreprises...). Les parcours sont adaptés au jeune public à partir de 7 ans et peuvent accueillir de manière simultanée 2 groupes de 30 personnes chacun sur réservation. Le temps de visite est d'environ 1h30.

**Pour plus d'informations ou pour planifier une visite pédagogique, rendez-vous sur lombric.com**



La Galerie du Lombric va permettre au syndicat de sensibiliser le grand public et de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015

- Réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020
- Objectifs de recyclage : 55% en 2020 et 65% en 2025
- Extension des consignes de tri des plastiques à l'ensemble du territoire français d'ici 2022
- Généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - smitom@lombric.com  
www.lombric.com - f / Dir. de publication : Franck Vernin / Rédactrice en chef : Stéphanie Clary / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Vittorio Leonardo, les services communication et technique du SMITOM-LOMBRIC et leurs adhérents / ISSN 1299-4995  
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

## INFOS PRATIQUES

### DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'HIVER

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels

### JUSQU'AU AU 31 MARS

Semaine **14h - 18h**  
Samedi **9h - 18h**  
Dimanche **10h - 13h**

voir conditions d'accès sur  
 **lombriC.com**

## DÉCHETS VERTS

Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale pour certaines communes.  
**Attention, les dates sont différentes selon votre lieu d'habitation.**

### SECTEURS AVEC INTERRUPTION

Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine :

 **Arrêt le 16 décembre 2018,  
reprise à partir du 15 mars 2019**

Communauté de Communes  
Brie des Rivières et Châteaux :

 **Arrêt le 16 décembre 2018,  
reprise à partir du 15 avril 2019**

### SECTEUR SANS INTERRUPTION

 Grand Paris Sud

 Pour les communes du  
SMICTOM de la Région de  
Fontainebleau, se référer  
directement à leur site  
**smictom-fontainebleau.fr**

# QUE FAIRE DE SES MÉDICAMENTS ?

**V**ous avez tout un tas de médicaments dont vous n'avez plus l'utilité, et vous ne savez pas quoi en faire ? Pas de panique, la prochaine fois que vous vous rendrez en pharmacie, pensez à ramener vos médicaments non utilisés, périmés ou non. Votre pharmacien(ne) vous les reprendra gratuitement.



## QUELS SONT LES MÉDICAMENTS CONCERNÉS ?



COMPRIMÉS,  
GÉLULES



POMMADES



SIROPS



AMPOULES



PATCHS



INHALATEURS  
...

Une fois rapportés en pharmacie, vos médicaments vont être traités dans le respect des règles environnementales à des fins de valorisation énergétique. Vous faites donc un geste pour la planète !

**À savoir :**  
Les boîtes d'emballage en carton vides de vos médicaments sont à jeter dans votre bac jaune de tri.



# ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES : BILAN

**L'**année 2017 a été la seconde année de mise en œuvre des nouvelles modalités d'accès aux déchèteries. Pour rappel, depuis 2016, chaque foyer disposant d'une carte d'accès a droit à 36 accès gratuits en déchèterie par an. Cette carte est gratuite, valable pour un foyer et à vie.



C'est un bilan positif pour l'année 2017 : au 31 décembre 2017, 99,6% d'entre-vous disposaient encore de droits d'accès gratuits sur leur carte !

Nous avons compté 190 000 accès en déchèterie, soit 14% de hausse par rapport à 2016. En 2017, nous avons collecté près de 32 000 tonnes de déchets, soit 9% de plus qu'en 2016, principalement du tout-venant et des déchets verts. Il est à noter que la hausse des déchets collectés se poursuit en 2018.

Vous êtes un professionnel ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMITOM-LOMBRIC a fait évoluer son système d'accès pour faciliter votre accès à la déchèterie et l'adapter à la localisation de vos chantiers :

- accès provisoire pour les professionnels n'ayant pas de siège social sur le territoire
- accès provisoire à l'ensemble des déchèteries, en plus de votre déchèterie de référence
- accès autorisé aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés
- autorisation de dépôts de déchets dangereux spécifiques en petite quantité
- mise en place du paiement par carte bancaire
- simplification de la grille des tarifs

# MODERNISATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le SMITOM-LOMBRIC va lancer d'importants travaux d'optimisation environnementale et énergétique sur son Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Vaux-le-Pénil avec deux objectifs forts :



## 1 Améliorer l'impact environnemental de l'UVE et anticiper les futures normes européennes

La solution technique retenue pour l'amélioration du traitement des fumées est la mise en place d'équipements de hautes performances, qui comptent parmi les meilleures technologies disponibles sur le marché.

rejets  
D'OXYDE  
D'AZOTE  
DIVISÉS  
PAR  
**4**

Un dispositif complémentaire de traitement des oxydes d'azote, basé sur le procédé breveté, TERMINOX High Dust de CNIM, une DéNOx Catalytique (SCR) utilisée en complément de la DéNOx non-catalytique (SNCR) actuelle.

Ce qui va permettre de **diviser par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx)** en passant d'une valeur actuelle de 200 milligrammes/Normo mètre cube\* (mg/Nm<sup>3</sup>) rejetés à 50 mg/Nm<sup>3</sup> d'ici à 2019 : soit en dessous des normes Européennes à venir = 80 mg/Nm<sup>3</sup>.

Le traitement semi-humide actuel sera remplacé par un traitement sec, le procédé VAPOLAB, également breveté par CNIM, qui consiste à ajouter un dispositif de recirculation et d'activation des résidus à la vapeur et de réduire ainsi la consommation de réactifs (chaux et charbon actif).



Ajout d'un économiseur (panneaux de tubes installés entre la DéNOx catalytique TERMINOX et le traitement sec VAPOLAB) permettant de refroidir les fumées et d'assurer une température de fonctionnement optimal ainsi que de récupérer de la chaleur supplémentaire et d'améliorer le rendement énergétique global de l'installation.

\*Le Normo mètre cube (Nm<sup>3</sup>) est une unité de mesure de quantité de gaz qui correspond au contenu d'un volume d'un mètre cube, pour un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression.

## 2 Augmenter la valorisation énergétique thermique et électrique de l'UVE

Le nouveau traitement des fumées sera complété par un système de récupération de la chaleur des fumées. Cette chaleur sera distribuée via un circuit d'eau surchauffée à travers l'usine et valorisée pour plusieurs utilisations :

En hiver, la chaleur sera utilisée en partie pour le chauffage des bureaux. La chaleur restante représentant 2,5 mégawatts (MW) sera valorisée sur le réseau de chauffage urbain.

En été, la chaleur sera utilisée pour réchauffer les condensats de la turbine et ainsi augmenter la quantité de vapeur disponible pour la production électrique de la turbine.

De plus, la mise en place d'un nouvel échangeur de chaleur 5,5 MW alimenté en vapeur Haute Pression va permettre d'augmenter la quantité d'énergie livrée au réseau de chauffage urbain de la ville de Melun.

Ce nouvel échangeur sera réalisé sur le même principe que l'échangeur actuel de 5 MW.

Cela permettra de passer d'une **valorisation énergétique globale actuelle de 82 000 MWh/an à 92 500 MWh/an (chaleur + électricité) à partir de 2020**. Pour le chauffage urbain de la ville de Melun, **la puissance disponible va passer de 5 MW actuellement à 13 MW** après travaux. Cette installation permettra de fournir jusqu'à 30 000 MWh de chaleur à l'horizon 2024.

Les travaux sont prévus au printemps et été 2019, en dehors de la période de chauffe.

## amélioration DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE

**68** À  
**72**%

**Coût global de ces investissements : 12,3 M€HT**

**Financé par le SMITOM-LOMBRIC avec la participation de l'ADEME : 505 111€HT**



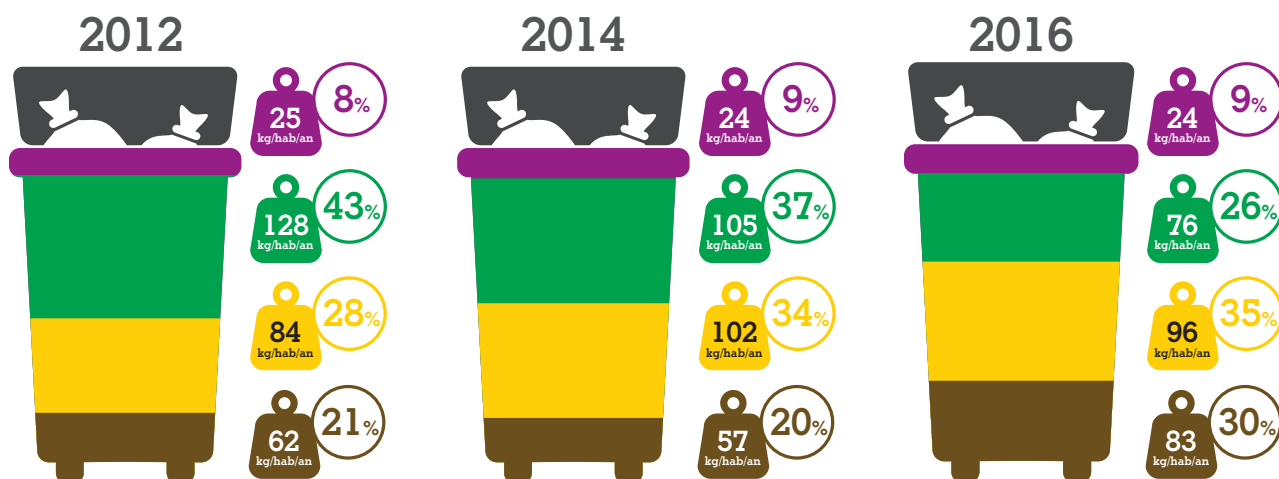
À travers ces travaux de modernisation, l'UVE a vocation à être parmi les usines de traitement des déchets ménagers les plus performantes et moins polluantes de France.



# DOSSIER

## QUELS DÉCHETS DANS NOS POUBELLES ?

Tous les deux ans, le SMITOM-LOMBRIC organise une étude sur la composition de nos poubelles d'ordures ménagères. Sur une table de tri, 18 échantillons de 250 kg de déchets sont séparés en plusieurs catégories allant des bouteilles en plastique, en passant par les restes de repas et les textiles.



# 2018



### Déchets à bien orienter

10% des déchets auraient pu être amenés à la Recyclerie du Lombric (meubles), en déchèterie ou dans les filières

### Déchets à éviter

30% des déchets auraient pu être évités par des gestes de prévention comme le compostage ou la réduction du gaspillage alimentaire

### Déchets à recycler

26% des déchets auraient pu être triés, soit dans le bac jaune, soit en point d'apport volontaire

### Ordures ménagères résiduelles

34% des déchets qui ne peuvent ni être évités, ni triés, ni bien orientés

En 2018, **66%** du contenu de la poubelle d'ordures ménagères pourrait être évité, bien orienté ou trié !

Depuis plusieurs années, nous changeons nos pratiques : nous trions mieux et nous orientons mieux nos déchets dans les bonnes filières. Cependant des efforts restent à fournir sur la partie des déchets qui auraient pu être évités, notamment avec des éco-gestes (compostage, stop pub...). Continuons ensemble nos efforts !

# Astuces du Lombric



Quelques exemples de déchets présents dans nos poubelles d'ordures ménagères et des astuces pour bien les orienter, les éviter ou les recycler quand cela est possible :

**Un flacon de shampoing** est un emballage en plastique qui se recycle. Déposé dans un bac de tri (bac à couvercle jaune ou borne enterrée à opercule jaune), il pourra alors être recyclé par exemple en arrosoir.



**Les piles** sont des déchets dangereux et nocifs pour l'environnement. Apportées en déchèterie ou déposées dans un contenant adapté en grande surface, elles seront traitées et valorisées dans des filières conformes.

Pour retrouver les coordonnées de votre déchèterie et les conditions d'accès, rendez-vous sur [lombric.com](http://lombric.com)



**Les textiles** représentent 20 kg/habitant/an dans nos poubelles. Déposés en point d'apport volontaire ou en déchèterie, les vêtements seront soit donnés à des associations soit recyclés en chiffons ou en matelassage.



Pour retrouver la borne textile la plus proche de chez vous, rendez-vous sur [lafibredutri.fr](http://lafibredutri.fr)

**Les produits alimentaires non consommés** encore sous emballage représentent l'équivalent de 12 kg/habitant/an dans nos poubelles. Bien stockés dans le réfrigérateur comme dans les placards, les aliments ne seront pas gaspillés : 1<sup>er</sup> entré, 1<sup>er</sup> sorti !



+ d'infos sur [lombric.com](http://lombric.com)

# portrait MÉTIERS



## GARDIEN DE DÉCHÈTERIE DU SMITOM-LOMBRIC



Quelles sont vos principales missions ?

« Elles sont très variées : j'accueille les administrés et je les oriente vers les bonnes bennes de tri, je gère la propreté du site et la création des cartes d'accès et m'occupe aussi d'alerter Veolia lorsqu'il faut vider les bennes afin de permettre aux administrés de pouvoir toujours évacuer leurs déchets correctement. Seuls les espaces dédiés aux déchets dangereux sont directement gérés par les repreneurs environ une fois par semaine. »

« Nous acceptons tous les déchets des ménages »

Quels types de déchets sont le plus souvent apportés en déchèterie ?

« Nous acceptons tous les déchets des ménages en déchèterie. Toutefois, les déchets les plus apportés sont les végétaux, les incinérables, le carton, le plâtre et le mobilier. Si ce dernier est en bon état, alors il part à la Recyclerie du Lombric. Ici, à Savigny-le-Temple, toutes les bennes se remplissent vite, et le vidage se fait environ tous les 3 à 4 jours. »

Comment en savoir plus sur le fonctionnement des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC ?

« Le site internet [lombric.com](http://lombric.com) est très précis sur ces questions. De plus, nous sommes à disposition des administrés pour répondre aux questions et orienter les gens. Nous distribuons aussi un document synthétisant les informations pratiques courantes comme les horaires, les fréquentations ... »

M. TRUFFIER,  
GARDIEN DE LA DÉCHÈTERIE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE  
EMPLOYÉ DE LA SOCIÉTÉ VEOLIA

Toute l'information sur les déchèteries  
[lombric.com](http://lombric.com)

# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC



## Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Mancy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

## Grand Paris Sud

Communes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



## Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Communes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port (collecté par le SMICTOM), Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie

## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne (Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Veneux les-Sablons), Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



## Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

### Les dépôts sauvages



Les déchets sauvages abandonnés par les particuliers ou les entreprises sur le domaine public ou des terrains privés sont illégaux. Il s'agit de tas de déchets dif-fus comme des emballages, encombrants, déchets verts ou déchets issus de chantier...

Tout objet déposé en dehors des dates et horaires de collecte sur les chemins ruraux, bois ou sur les trottoirs est considéré comme un dépôt sauvage. Ils défigurent notre territoire. Leur enlèvement et leur traitement coûtent cher à la collectivité, donc à nous, car nous les finançons à travers les impôts locaux.

Ces déchets, exclus du service de collecte, sont réglementés par l'article L541-3 du code de l'Environnement et l'action du pouvoir de police du Maire.

Que risque-t-on ? Le dépôt sauvage est passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Le respect de l'environnement et la propreté de notre territoire est l'affaire de tous.

➔ Renseignements : N° Vert 0 800 814 910



## Grand Paris Sud

### Que faire de ses encombrants ?

Les objets encombrants sont les objets de gros volumes ne pouvant être collectés lors des collectes d'ordures ménagères classiques, dont le volume et le poids permettent leur manipulation sans difficulté et sans danger pour les équipes.

La collecte des encombrants est effectuée :

- Tous les mardis pour les villes de Cesson, Nandy, Réau et Vert-Saint-Denis
- Tous les lundis pour la ville de Savigny-le-temple

Les objets suivants ne sont pas autorisés au cours de cette collecte mais acceptés en déchèterie : objet supérieur à 1,50m et à 100 kg, équipements électriques et électroniques, gravats, carrelages, peintures, enduits, déchets liquides, solvants toxiques, pneus, tous sanitaires, vitres, miroirs, verreries, extincteurs, bouteilles de gaz.

Pour accéder gratuitement en déchèterie, un badge vous sera remis, lors du premier passage, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et d'un avis d'imposition.

Pour tout renseignement complémentaire, [www.dechets.grandparissud.fr](http://www.dechets.grandparissud.fr) ou ↓

➔ Renseignements : N° Vert 0 800 774 062

**Attention aux encombrants non collectés**



Les encombrants non collectés sont un problème récurrent dans nos communes. Après le passage des bennes, les encombrants abandonnés sur le bord de la voirie sont à retirer par ceux qui les ont déposés. Il vous suffit de les emmener à la déchèterie du Châtelet-en-Brie, qui s'occupe de recevoir et trier ces déchets.

Pour rappel, voici les déchets qui ne sont pas ramassés : petits objets, pneus, plâtrerie, pots de peinture, cartons etc.

Les communes ne peuvent pas prendre en charge par une collecte complémentaire ces défauts de tri, qui peuvent être corrigés par une bonne volonté d'éco-citoyen. Une partie des encombrants peut être traitée par les professionnels qui vous vendent réfrigérateurs, chauffe-eau, pneus, matelas, télévisions, petit électroménager entre autres, et qui vous font déjà payer une écotaxe comprise dans le prix d'achat. Alors pourquoi payer deux fois ?

Cette collecte doit s'améliorer pour ne pas être remise en cause.

→ Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

**TRUCS &  
ASTUCES  
DU LOMBRIC**



**Pendant les fêtes aussi, on trie !**

**Dernière ligne droite avant une année complète de bons gestes de tri ! Toute l'année, vous avez eu à cœur de bien trier, et la période des fêtes n'échappe pas à la règle. Alors pour continuer en ce sens, voici 3 conseils pour bien valoriser vos déchets pendant les fêtes.**

**CONSEIL N°1**

**Les emballages**

Les emballages ménagers et cartons non souillés iront dans le bac jaune.

Eh oui, les emballages de vos jolis présents aussi ont le droit d'être recyclés ! Les bouteilles d'eau et les briques de jus de fruits trouveront également leur place dans le bac jaune.



**CONSEIL N°2**

**Le verre**

Les bouteilles et les bocaux en verre se recyclent à 100% et à l'infini.

C'est pourquoi il est important de les jeter dans un conteneur prévu à cet effet. Les couvercles métalliques de vos bocaux sont à jeter dans votre bac jaune.



**CONSEIL N°3**

**Les déchets organiques**

Chaque année, c'est la même chose : on prévoit trop à manger pour les repas de fêtes. Plutôt que de jeter les restes, pourquoi ne pas les congeler ? Vous pourrez ainsi à nouveau déguster votre délicieux repas dans les mois qui suivent. Pour ce qui est des épluchures, des déchets végétaux et des contenants biodégradables, pensez au compost !



+ d'infos sur lombric.com

*Il était une fois le SMICTOM*

*Et l'extension du service «Allo Déchets»...*



Les nouvelles communes\* du territoire du SMICTOM vont prochainement pouvoir bénéficier d'un nouveau service : Allo Déchets.

Assuré par l'entreprise d'insertion AIPRéFon, ce service d'enlèvement des encombrants à domicile sur appel téléphonique permet aux personnes peu mobiles de bénéficier du service de la déchèterie. Financé par le SMICTOM, une participation de l'habitant est toutefois demandée : le prix est de 10 € le m<sup>3</sup> à l'exception des gravats qui sont à 20 € le m<sup>3</sup>.

Pour contacter le service Allo Déchets : 01 64 23 35 54

Ce service est mis en place à la suite de l'arrêt de la collecte des encombrants en porte-à-porte afin de respecter les exigences environnementales de valorisation des déchets.

[www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr)

(\*Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École)

→ Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

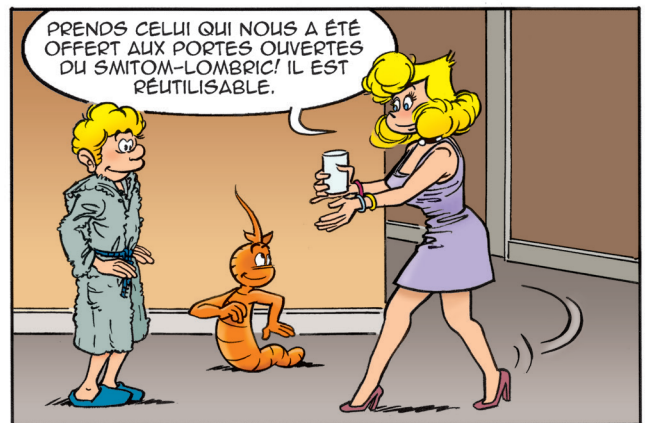
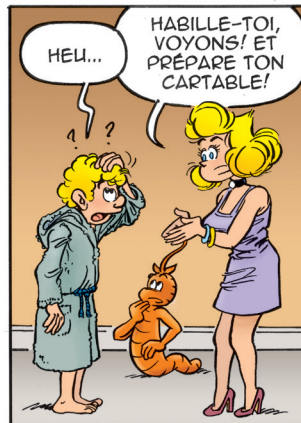
A COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC

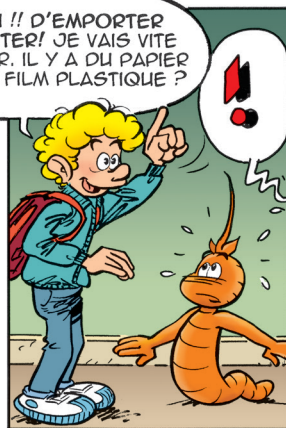


PAR V. LEONARDO

CE MATIN-LÀ...



PEU APRÈS...



V. LEONARDO 47